



**SOCOTEC**

**Agence Construction Bordeaux**

Domaine du Millénium  
3 impasse Henry le Chatelier  
33692 MERIGNAC  
Tél. : 05 57 29 06 10  
Fax : 05 57 29 06 20  
E-mail : construction.bordeaux@socotec.com

CREDIT MUTUEL ( M. MILHAC)

14 avenue Antoine Becquerel  
33600 PESSAC

► **Attestation de Vérification de l'Accessibilité aux Personnes Handicapées**

**CENON - CREDIT MUTUEL - HAUT DE GARONNE - Aménagements intérieurs - 54 avenue René Cassagne**

- Date : 04/12/2017
- Dossier Socotec n° : 170112220000011
- Référence du rapport : 12220/17/7682

*Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions.*

*Pour tout complément d'information, votre interlocuteur Socotec est à votre disposition.*

- Responsable d'affaire : Sabine CORREIA

5.5.6.3,  
15.5.61



**SOCOTEC**

**Agence Construction Bordeaux**

Domaine du Millénium

3 impasse Henry le Chatelier

33692 MERIGNAC

Tél. : 05 57 29 06 10

Fax : 05 57 29 06 20

E-mail : construction.bordeaux@socotec.com

**ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE  
L'ACCESSIBILITÉ  
AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

**Construction ou création d'établissement recevant du  
public (ERP) soumis à permis de construire**

(Annexe 3 à l'arrêté du 22 mars 2007)

Contrat n° : 170112220000011

Rapport n° : 12220/17/7682

Date : 04/12/2017

*À transmettre par le maître de l'ouvrage à l'autorité administrative ayant délivré le permis de construire et au maire dans les 30 jours suivant l'achèvement des travaux et délivrée par un contrôleur technique ou un architecte au maître de l'ouvrage en application des articles L.111-7-4 et R. 111-19-27 à R. 111-19-28 du code de la construction et de l'habitation.*

Je soussigné Sabine CORREIA de la société SOCOTEC, en qualité d'organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments.

atteste que par contrat de vérification technique n°170112220000011 en date du 30/01/2017, la société CREDIT MUTUEL ( M. MILHAC), maître de l'ouvrage de l'opération de construction (ou de réhabilitation lourde) suivante :

CENON - CREDIT MUTUEL - HAUT DE GARONNE - Aménagements intérieurs - 54 avenue René Cassagne

Réf. du PC : AT 033 162 16 V 0010

Date du dépôt de demande de PC : 06/01/2017 Date du PC : / /

Modificatifs éventuels

a confié, à SOCOTEC, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessus) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments et équipements ou locaux séparés :

**Ce document comporte 15 pages, y compris la page de garde**

• **Règles en vigueur considérées :**

- Articles R 111-19 à R 111-19-3 du CCH, relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public construits ou créés
- Arrêté du 1er août 2006 fixant les conditions prises pour l'application des articles R 111-19 à R 111-19-3 et R 111-19-6 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création

• **Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :**

• **Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

☞ A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 25/10/2017, le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

- **R** Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité applicable (\*)
- **NR** Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions contraires au respect des règles d'accessibilité applicable (\*)
- **SO** La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération.

(\*) voir commentaire général CG01 page 3

Date : 04/12/2017

Sabine CORREIA

Chargé d'affaires